



Île de loisirs de Cergy-Pontoise
Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 - 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cergy-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le 28/06/2024
ID : 095-259500627-20240625-D2024_0022-DE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué le 11 juin 2024, s'est réuni en plusieurs lieux sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT.

Présents : Thibault HUMBERT, Sylvie COUCHOT, Benjamin CHKROUN, Anne FROMENTEIL, Gilles LE CAM, Alexandre PUEYO, France-Lise VALIER.

Absent excusé : Hervé FLORCZAK, Rachid TEMAL.

Absents non excusés : Malika YEBDRI, Cécilia TOUNGSI-SIMO, Ramzi ZINAOUI.

DELIBERATION 2024-022

Objet : Demande de subvention à la Région Ile de France pour la réalisation de travaux de vidéo surveillance – Tranche 4 – pour le centre d'hébergement Hubert Renaud et le service technique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion de l'île de Loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Vu le montant des travaux de réalisation de la tranche 4 de la vidéo surveillance pour le centre d'hébergement et le service technique, estimé à 20 000 euros TTC,

Considérant la nécessité de finaliser les travaux de déploiement de la vidéo surveillance sur le centre d'hébergement et sur les services techniques,

Le comité syndical,

Sur la proposition du Président Monsieur Thibault HUMBERT et le rapport présenté par Monsieur Benjamin CHKROUN.

APRES EN AVOIR DELIBERE, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de travaux pour la réalisation de travaux de vidéo surveillance (tranche 4) pour le centre d'hébergement Hubert Renaud et le service technique, pour un montant de 20 000,00€ TTC,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions de la Région Ile de France correspondante,

SOLLICITE de la Région Ile de France l'autorisation de démarrage des travaux anticipée.

Le Président


de Loisirs

Cergy-Pontoise


Thibault HUMBERT